pour deux parents à la charge d'un pensionné décédé, qui ne laisse pas de veuve.

A la page 14 du Livre blanc sur les pensions des anciens combattants, nous trouvons la déclaration suivante sur les améliorations apportées:

Outre les recommandations du comité Woods déjà acceptées en principe par le gouvernement mais qui ne peuvent être mises en pratique qu'après modification de la loi sur les pensions, environ le tiers des 148 recommandations proposées ont été acceptées et peuvent être mises en application sous le régime actuel. Ces recommandations sont déjà en vigueur ou elles le seront dès que la Commission canadienne des pensions ou le ministère des Affaires des anciens combattants pourront prendre les mesures nécessaires.

Un certain nombre de ces améliorations concernent des procédures actuelles ou relèvent de certains secteurs de la Commission qui, une fois refondue la loi sur les pensions, feront partie du ministère; et c'est à ce moment qu'on les mettra en œuvre. D'ici là, les pensionnés et les personnes qui demandent des pensions peuvent toutefois jouir des améliorations prévues par ces recommandations.

Plusieurs recommandations, que la Commission a mises à exécution, visent à normaliser le plus possible ses décisions par la publication de directives, d'instructions administratives, de règles de procédure et de notes de service ayant trait à l'interprétation des divers articles de la loi, aux fins des pensions de commisération et aux lignes de conduite pertinentes, aux questions relevant de la Direction consultative médicale, aux prestations supplémentaires, et le reste, ainsi que par la préparation d'un recueil des décisions pertinentes et des commentaires connexes.

Je suis certain qu'en plus de cela, d'autres améliorations seront apportées au rapport définitif du comité.

La proposition contenue dans la résolution du député est telle que chaque député aimerait l'appuyer. Comparées à celles d'autres pays occidentaux, les réalisations du Canada devraient remplir les Canadiens de fierté. Alors que la retraite mensuelle minimum versée à toute personne de 65 ans et plus est d'environ \$75 au Canada, elle n'est que de \$55 aux États-Unis, plus riche pays du monde. Au Canada, si une personne âgée n'a que sa retraite pour revenu, elle peut percevoir \$109.20 par mois. Aux États-Unis, elle ne peut toucher plus de \$55. En Angleterre, la retraite mensuelle minimum pour un célibataire est de \$56. En France, la retraite est de 20 p. 100 des gains précédant la cessation de son activité à 60 ans, ou 40 p. 100 à 65 ans, ou 60 p. 100 si la retraite n'intervient qu'à 70 ans. En Allemagne de l'Ouest, elle est de 45 p. 100 des gains précédents si on a cotisé pendant 30

Répondant à un mémoire présenté en octobre dernier par la Fédération nationale des titulaires de pensions de retraite ou de vieillesse, sollicitant que la pension de vieillesse soit portée à \$150 par mois et les exemptions aux fins de l'impôt sur le revenu

portées à \$2,000 pour les célibataires et à \$4,000 pour les couples, le premier ministre (M. Trudeau) a dit ceci:

Il y a quelques semaines, parlant de l'inflation à un congrès de dirigeants patronaux et syndicaux, j'ai dit ceci: «Ce n'est que chez les Canadiens sans défense, à revenus fixes, qui voient chaque année baisser de 4 ou 5 p. 100 leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie, qu'on peut trouver la mesure véritable de ce qui se passe.» J'ai promis alors, et je prends aussi cet engagement envers vous, que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour assurer que la valeur de vos \$100 ne tombe pas à \$75 dans cinq ans, ou à \$50 dans dix ans.

La lutte contre l'inflation, contre la montée incessante des coûts et des prix, qui affecte si péniblement votre vie quotidienne, est notre premier objectif, et doit le demeurer.

Cela ne signifie pas, toutefois, que nous ne cherchons pas par d'autres moyens à atténuer les difficultés très réelles qu'un si grand nombre d'entre vous devez surmonter en essayant de faire honneur à vos obligations: le loyer mensuel, la note hebdomadaire de l'épicier, les frais médicaux, les petites choses superflues tellement nécessaires à tout le monde.

Dans votre mémoire, vous demandez une hausse des exemptions personnelles aux fins de l'impôt sur le revenu. Le Livre blanc sur les réformes fiscales, déposé le 7 novembre par le ministre des Finances, propose que l'exemption de base soit portée de \$1,000 à \$1,400 pour un célibataire, et de \$2,000 à \$2,800 pour les couples. En outre, il est proposé de maintenir la déduction spéciale de \$500 pour toutes les personnes de 70 ans et plus; la déduction ordinaire de \$100 serait aussi maintenue. En conséquence, si ces propositions étaient adoptées, elles assureraient à un célibataire qui a atteint 70 ans, une exemption d'impôt sur le revenu de \$2,000; quant aux couples, l'exemption serait de \$3,400. Encore une fois, si elles sont adoptées, ces propositions vont grandement contribuer à alléger le fardeau de l'impôt pour les citoyens qui ont de 65 à 70 ans.

Dans votre mémoire, vous demandez aussi que la pension de la sécurité de la vieillesse soit portée à \$150. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a fait remarquer dans sa réponse au mémoire présenté par le président de la Fédération nationale des titulaires de pensions de retraite ou de vieillesse, le remplacement du régime existant de la sécurité de la vieillesse par une pension de \$150 représenterait une dépense supplémentaire de 1 milliard de dollars par rapport à ce que coûte actuellement la pension et le supplément. En outre, du fait qu'on verserait l'augmentation de pension à tous les retraités sans tenir compte de leurs besoins, cette dépense considérable serait faite sans atteindre, en fait, le but recherché, qui est d'assurer que l'aide la plus importante est apportée à ceux qui en ont le plus besoin.

C'est l'une des nombreuses questions relevant de la sécurité sociale qui demande à être revue à fond. Il faut donner le plus à ceux qui en ont le plus besoin. Pour atteindre ce but, toutefois, dans un domaine aussi complexe que la sécurité sociale, il a fallu effectuer des études durant de nombreux mois et la question continuera à retenir notre attention en vue d'arriver à une formule équitable et pratique.

## • (5.20 p.m.)

A cette étape-ci, je ne peux citer de chiffre magique et dire «Oui, c'est que nous vous promettons. Je peux seulement vous dire que nous vous